

BRETAGNE

Parcs éoliens Bretagne Sud : le Département dépose quatre nouveaux recours

Mathieu Pelicart

● « Le Département du Morbihan n'acceptera pas le saccage qui est prévu par l'État et son complice, le Conseil régional de Bretagne, pour altérer de manière définitive l'ensemble des paysages emblématiques de Belle-Île-en-Mer et plus largement de l'ensemble des côtes du Morbihan. » Dans une vidéo, face caméra, postée vendredi sur les réseaux sociaux, le président du Conseil départemental du Morbihan, David Lappartient, annonce quatre nouveaux recours contre les deux projets de parcs éoliens flottants de Bretagne Sud : « deux recours gracieux et deux recours hiérarchiques ». Le Département avait déjà déposé « un certain nombre de recours », comme plusieurs associations opposées aux projets.

Élargir « le périmètre et la durée » de l'enquête publique

Contacté par Le Télégramme, le service communication du Département précise que les deux recours gracieux ont été déposés auprès des préfets du Morbihan et du Finistère, qui ont publié l'arrêté préfectoral sur l'ouverture, du 17 août au 28 septembre, de l'enquête publique sur le raccordement à terre des

deux parcs, confié par l'État à l'entreprise RTE. La démarche vise ainsi à élargir « le périmètre et la durée » de l'enquête publique, limitée aux communes du pays d'Auray, de Belle-Île-en-Mer et de Groix. « Et comme les éoliennes en mer sont essentiellement financées par de l'argent public, c'est aussi un recours hiérarchique auprès des deux ministres en charge, M. Lescure et Mme. Barbut, parce qu'il est nécessaire que cette enquête puisse aussi être notifiée à l'échelle nationale, parce qu'il s'agit bien de l'argent de tous les contribuables français », explique David Lappartient.



Le Département a déposé quatre recours contre les parcs éoliens. Photo Vincent Le Guern